



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires**

Affaire suivie par :
Marie-Brigitte HOCHET
Chargée de mission chasse et faune sauvage
Tél : 05 55 61 20 29
Courriel : mariebrigitte.hochet@creuse.gouv.fr

Guéret, le **24 MAI 2024**

Rapport de synthèse des observations recueillies lors de la consultation publique relative au projet d'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de la Creuse

L'article 7 de la Charte de l'environnement consacre, en tant que principe à valeur constitutionnelle, le droit pour toute personne de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. L'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de la Creuse a donc été soumis à la participation du public, conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement.

Ainsi, le projet d'arrêté a fait l'objet d'une consultation publique de 21 jours du 24 avril 2024 au 14 mai 2024 inclus.

Synthèse des commentaires reçus :

Le projet d'arrêté a fait l'objet d'un avis contre l'ajout d'un jour de chasse supplémentaire pour l'espèce cerf élaphe, daim et sanglier le jeudi.

Réponse : Lors de l'assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs de la Creuse du 13 avril 2024, la proposition d'ouvrir un jour supplémentaire de chasse, le jeudi, pour les espèces cerf élaphe, daim et sanglier a obtenu 57 % de voix contre. La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) plénière, qui s'est réunie en date du 17 avril 2024, en a débattu et a voté favorablement pour que le projet d'arrêté préfectoral intègre ce jour de chasse supplémentaire. Mme la préfète a souhaité suivre cet avis en raison des objectifs ministériels de réduction des dégâts agricoles (cultures, prairies ...), principalement engendrés par le sanglier.

Proposition de décision : maintien de l'arrêté tel qu'il a été soumis à la consultation du public.

L'arrêté est consultable sur le site Internet des services de l'État sous la rubrique : Accueil > Actions de l'État > Environnement > Chasse, forêt, biodiversité > Chasse > Campagne de chasse en cours.

La Directrice départementale des territoires,


Hélène BURGAUD-TOCCHET